

*Questions orales*

**M. le Président:** A l'ordre.

**M. Hnatyshyn:** Même à Queen's Park, on n'accepterait pas cette question.

**M. le Président:** A mon grand regret, je dois dire au député que cette question porte sur des activités qui ne touchent aucun des ministres ni le premier ministre. Cela ne relève pas des responsabilités ministérielles.

Les députés ont demandé la tenue d'une enquête publique et j'ai laissé poser cette question, mais le gouvernement a répondu et la réponse figure dans le hansard. La question actuelle porte sur des activités qui sont étrangères à la Chambre et étrangères aux activités des ministres.

Le Règlement est clair. La présidence ne peut admettre la question. Le député peut essayer d'obtenir les renseignements qu'il veut en reformulant sa question, compte tenu des observations de la présidence.

**M. Cassidy:** Il devient difficile de poser des questions, monsieur le Président. J'admets que . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie:** Posez des questions admissibles.

**M. Clark (Yellowhead):** Si vous ne pouvez pas attendre, engagez-vous dans la GRC.

**M. Crosbie:** Apprenez le Règlement.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Ottawa-Centre et ses collègues sont restés courtoisement silencieux pendant que la présidence exposait sa décision. On pourrait faire preuve de la même courtoisie à l'égard du député qui pose sa question.

**M. Cassidy:** Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire comment se fera l'enquête sur le fait curieux que ni Oerlikon, société chargée d'un marché de l'État de 600 millions, ni M. Bazin, avocat de la compagnie et membre influent du parti conservateur, n'aient informé le gouvernement de certaines irrégularités pendant dix mois? Cela fera-t-il partie de l'enquête de la GRC ou bien la position du gouvernement est-elle qu'il n'y aura pas d'enquête sur ces questions qui pourtant méritent des explications?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, tout d'abord, le député demande une opinion juridique. Deuxièmement, il pose une question à laquelle on a déjà répondu maintes et maintes fois. Il devra s'armer de patience et laisser l'enquête se dérouler pas à pas.

Certains voudraient qu'une enquête policière et une enquête judiciaire se déroulent parallèlement. D'autres voudraient d'abord une enquête judiciaire puis, peut-être, une enquête de la GRC. Le gouvernement a choisi une façon de procéder. Il a demandé à la GRC une enquête complète et détaillée. Le premier ministre s'est réservé la possibilité, si la nécessité en apparaîtrait au cours de l'enquête ou plus tard, d'en appeler à un comité de la Chambre ou de lancer une autre sorte d'enquête. Cette possibilité existe toujours. J'aimerais que le député accepte ce qui paraît acceptable à la plupart des juristes canadiens . . .

**M. le Président:** A l'ordre. Je pense que le ministre a essayé de répondre à la question et en fait y a donné une réponse.

[Français]

LE DÉLAI DE LA GRC À INTERROGER M. OUELLETTE ET L'EX-MINISTRE D'ÉTAT AUX TRANSPORTS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre.

Ce dernier peut-il expliquer pourquoi on vient d'apprendre que ni M. Ouellette, ni l'ancien ministre n'ont été interrogés par la Gendarmerie royale du Canada? De plus, est-ce que le délai de la GRC relève de la direction du gouvernement qui veut éviter une enquête publique sur le rôle de M. Bazin et d'autres amis du gouvernement?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le député me surprend. Il laisse entendre indirectement que nous devrions dire à la GRC comment mener son enquête. J'ai le regret de l'informer que le gouvernement, le premier ministre, moi-même et le Cabinet ne le ferons pas.

\* \* \*

## LES PÊCHES

LES PERMIS DÉLIVRÉS À DES CHALUTIERS-USINES  
CONGÉLATEURS FRANÇAIS

**M. George Henderson (Egmont):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre a émis neuf permis de pêche à des chalutiers-usines congélateurs français dans la zone 3PS. Le ministre devrait savoir qu'un grand chalutier-usine congélateur peut prendre jusqu'à 12 000 tonnes de poisson.